



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

SÉANCE DU 1^{er} Juillet 2020

Présents : : Jean-Benoît RAULT, Denis MARTIN, Claudine BONHOMME, Rolande FREMIN, Micheline CAVE, Joel FRANCOIS , Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Mathias LEFRANC, Lydie LEBLOND, Fabien QUESNEL, Françoise LENOIR, Emmanuel LECONTE, Sophie LEFRANC, Pascal LEMAITRE (conseillères et conseillers municipaux).

Excusés : : Xavier de WOILLEMONT qui a donné procuration à Jean Benoit RAULT, Emmanuel LECONTE qui a donné procuration à Pascal LEMAITRE QUESNEL Fabien qui a donné procuration à MARTIN DENIS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rolande FREMIN été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

Proposition de délégués pour représenter la commune de Lingreville au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche

DELIBERATION

Proposition de délégués pour représenter la commune de Lingreville au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Considérant que la commune de Lingreville est représentée au sein du SDeau50 par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage,

Considérant que les élections municipales du 15 mars 2020 entraînent le renouvellement général des différentes assemblées délibérantes,

Considérant que la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage va devoir procéder à la désignation de ses délégués au SDeau50 pour représenter l'ensemble de son territoire et qu'elle pourra désigner 1 délégué pour la commune de Lingreville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner 1 délégué dont le nom sera soumis à la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage en vue de la prise de sa délibération pour désigner ses délégués au SDeau50,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de désigner :

- Délégué : Pascal LEMAITRE pour siéger au sein du SDeau50

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT - maire

Il est proposé à l'assemblée de ne pas majorer les taxes locales.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire en 2020 les taux des impôts directs locaux votés en 2019, à savoir :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux 2020	Produit correspondant
FONCIER BATI	869 900	11.12 %	96 733 €
FONCIER NON BATI	85 700	35.76 %	30 647 €
TOTAL			127 379 €

**Un administré a fait une demande auprès de la Mairie pour entreposer des meubles.
Le conseil municipal a accepté de louer pour 25 €/ mois à Mr GAUTIER Pierre à
l'adresse suivante : 6 Rue des Ecoles**

Séance levée à 21h30

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.